

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 MARS 2012

Convocations du 23/03/2012

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE .

Secrétaire : Bernard VILLEMAGNE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Approuvé à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2011. Puis, après s'être retiré, le Conseil municipal procède au vote sous la présidence de M. VERNAY, doyen de l'assemblée.

		<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>COMMUNE</u>	Excédent reporté	120 160.21 €	
	RECETTES	366 091.78 €	239 643.32 €
	Déficit reporté		76 115.54 €
	DEPENSES	254 184.20 €	165 789.64 €
	Excédent :	232 067.79 €	
	Déficit :		2 261.86 €
<u>EAU-ASSAINISSEMENT</u>	Excédent reporté	42 165.77 €	40 708.40 €
	RECETTES	106 795.24 €	199 562.53 €
	Déficit reporté		
	DEPENSES	73 359.49 €	38 310.57 €
	Excédent :	75 601.52 €	201 960.36 €
	Déficit :		

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Approbation des comptes de gestion du receveur en conformité avec les comptes administratifs.

AFFECTATION DU RESULTAT

Commune : 88 157.09 € au C/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) et 143 910.70 € au C/002 (excédent de fonctionnement reporté)

Eau-Assainissement : le compte administratif faisant apparaître un résultat définitif excédentaire à la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 75 601.52 € est reporté au C/002.

IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX

Compte tenu du produit fiscal attendu et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction des Services Fiscaux, le Conseil municipal décide de n'appliquer aucune augmentation et de conserver des taux identiques à l'année 2011, à savoir :

TAUX 2012 VOTES

Taxe d'Habitation	8,81
Taxe Foncière (Bâti)	12,76
Taxe Foncière (Non Bâti)	44,25

BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil municipal, après délibération, vote les budgets primitifs 2012. Le budget général s'équilibre à la somme de 477 229.70 € en section de fonctionnement et de 373 669.43 € en section d'investissement. Le budget du service Eau-Assainissement s'équilibre à la somme de 181 201.52 € en section de fonctionnement et de 350 303.63 € en section d'investissement.

PROGRAMME FORESTIER :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis établi par les services de l'O.N.F. pour les travaux à exécuter dans les forêts communales au cours de l'année 2012, approuve à l'unanimité le programme proposé, correspondant à des dépenses de fonctionnement du budget de la commune dont le montant s'élève à la somme de 605,00 € H.T., soit 647,35 € T.T.C.

RÈGLEMENTATION DE BOISEMENT :

Monsieur le Maire informe les membres présents que vu la révision du POS et sa transformation en PLU pour mise en compatibilité avec l'ensemble des documents de planification, il est recommandé de faire une réglementation de boisement. Oui cet exposé, le Conseil municipal demande au Conseil Général l'élaboration d'une réglementation de boisement à l'échelle communale.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- Réunion Parc du Pilat :

- Toutes les communes concernées ont voté pour approuver la nouvelle charte du Pilat.
- Dans le cadre du plan climat, un appel est lancé aux communes et à des familles « tests » pour expérimenter un projet sur la question de la vulnérabilité face aux changements climatiques. La commune n'est pas volontaire.

- Urbanisme :

- Dans le cadre du PLU, le SCOT Sud Loire ne permet pas la création d'une nouvelle zone d'activité dans le village, mais il est possible de créer une mini-zone d'activité artisanale appelée « Hôtel d'activité » ou « petit hameau d'activité ». Il faudrait proposer un site dans le village pour implanter une telle zone ; une réflexion est engagée.

- Vie locale :

- Conseil d'école :
L'école devrait accueillir 33 élèves en septembre 2012.
Un nouveau maître remplaçant a été nommé pour la classe maternelle et CP.
Demande d'une subvention pour financer le projet musique.
Les enfants participeront à l'opération « Pilat propre » le vendredi 6 avril.
Kermesse de l'école : le samedi 30 juin.
Vente de brioches par l'APE : le samedi 12 mai.
Vente de fleurs par l'association de gestion de la cantine : le samedi 2 juin
- Le prochain bulletin municipal est prévu en mai. Pour le réaliser, une réunion est programmée le 23 avril à 20h.

DIVERS :

- Une commission voirie est prévue le mercredi 11 avril à 18h (aménagement cimetière, plates-formes containers, ...)
- Certains abonnés ayant des arriérés de factures d'eau et restant indifférents aux poursuites exercées par le receveur municipal, la décision est prise de leur envoyer une lettre de mise en demeure sous peine de couper l'eau dans un délai d'un mois, conformément à l'article 20 du règlement de service.

La séance est levée à 22 h 45

Prochaine réunion : Mardi 15 mai à 20 heures.

Affiché le 6 avril à 12 heures,

Le Maire,

Robert TARDY